

## RELEVÉ DE DECISIONS COMITÉ DIRECTEUR

(27 et 28 septembre 2019)

### ➤ Championnats de France (CHF)

Identification des équipes aux divers CDF : suite au problème rencontré au CDF doublettes JP de Castelnaudary concernant la tenue vestimentaire des équipes du CD66, portant l'identification du comité telle que déposée en préfecture soit « Pays catalan », nous confirmons que cette équipe était conforme à notre règlement en vigueur.

Nous allons rajouter à nos textes que désormais il faudra obligatoirement soit le numéro (ex : CD 03) et/ou le libellé du département (format administratif, ex : Ardèche) ou de la région (format administratif, ex : Nouvelle Aquitaine).

L'acompte de 50 % de la subvention allouée aux organisateurs de CDF sera automatiquement versé début juin.

Les remplacements aux CDF, les CD ou CR souhaitant procéder au remplacement d'une équipe (quel qu'en soit le motif) devront obtenir l'accord de la Commission des CDF de la FFPJP.

Le CDF de Tir de Précision se déroulera au Boulodrome Couvert de Valence (26) du 04 au 06 décembre 2020. Les modalités relatives à ce CDF seront données après le comité directeur de novembre.

### ➤ Licences

Rappel : l'augmentation de la licence de 2€ votée au dernier Congrès de Troyes s'applique à toutes les catégories à compter de 2021.

### ➤ Violences sur arbitres et dirigeants

La FFPJP se portera partie civile dans tous les cas d'agressions graves commises sur un arbitre, un dirigeant ou officiel lors d'un dépôt de plainte. Des modifications portant sur la durée et la nature des sanctions seront examinées lors du Comité Directeur de novembre.

### ➤ Contrôles d'alcoolémie

Les membres élus des comités directeurs régionaux habilités à effectuer des contrôles d'alcoolémie peuvent être missionnés pour procéder à des contrôles d'alcoolémie sur les concours nationaux.

### ➤ Jeu Provençal

Dès 2020, les équipes qualifiées au CDF doublettes et triplettes Jeu Provençal devront être homogènes (le règlement des CDF sera modifié en conséquence).

Les juniors seront autorisés à jouer les championnats départementaux doublettes et triplettes Jeu Provençal en 2020.

Le comité directeur décide de rester sur le règlement actuel concernant le tir soit :  
« Il doit lâcher sa boule à la fin du troisième pas, c'est-à-dire au moment du troisième appui de l'un de ses pieds et au plus tard avant le quatrième appui ».

### ➤ Calendrier fédéral

Le calendrier transmis le 08 juin est modifié : en raison de la possibilité donnée aux juniors de jouer les qualificatifs en jeu provençal, le championnat départemental des jeunes se déroulera le même jour que le championnat départemental triplettes promotion. Aucune modification du calendrier fédéral ne sera acceptée sous peine des sanctions prévues au règlement des CDF (Article 1, c)

### ➤ Jeunes

Dès 2020 les CDF jeunes se dérouleront en formule Swiss System avec 92 équipes par catégorie

A partir de 2021 la catégorie Juniors passera à 3 ans (15, 16 et 17 ans) ce qui entraînera un décalage d'un an pour toutes les autres catégories.

Sur les Nationaux, Internationaux et Supranationaux Jeunes, la FFPJP prendra en charge les frais du délégué officiel et de l'arbitre principal.

### ➤ Organisations privées

Les organisateurs de compétitions du secteur privé sont priés de se rapprocher dès à présent de la fédération afin d'obtenir l'agrément nécessaire.

### ➤ Joueurs malgaches

Conformément à la décision de la Fédération de Madagascar (FSBM) ne peuvent représenter MADAGASCAR que les équipes composées de joueurs de nationalité Malgache:

- Licenciés à la FSBM
- Licenciés en France mais ayant l'aval de la FSBM.

### ➤ Assurance

Suite à l'appel d'offre, relatif à l'assurance des licenciés, le Comité Directeur a décidé de poursuivre sa collaboration avec MMA pour les 3 prochaines années.

### ➤ Régions ultra marines

Aucune proposition de calendrier des compétitions ultra marines ne nous étant parvenue, le calendrier fédéral s'applique à l'ensemble des territoires, tout manquement sera sanctionné.

Les demandes d'équipes aux CDF pour les territoires ultra-marins devront parvenir à la Commission en charge des CDF avant le 1<sup>er</sup> décembre, à défaut les territoires concernés ne pourront prétendre à présenter des équipes aux CDF.

Les Régions ultra marines composées d'un seul département (ayant donc la compétence région et département) ne peuvent prétendre qu'à une seule équipe qualifiée par catégorie.